



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil du **lundi 6 décembre 2021** est ouverte au public, peu importe le nombre de personnes désirant y assister, cette assemblée se tenant comme à l'accoutumé à l'Hôtel de Ville au 5, rue Gale à Ormstown.

Les mesures mises en place par la Municipalité au cours de la dernière année permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi. La présente séance régulière du conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur You Tube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Absence:

Mairesse : Christine McAleer

Conseiller 1 : Thomas Vandor

Conseiller 2 : Jacques Guilbault

Conseiller 3 : Stephen Ovans

Conseiller 4 : Éric Bourdeau

Conseiller 5 : Kimberley Barrington

Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h30 par la mairesse Christine McAleer.

21-12-310 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté, mais en retirant le point 13.1, en ajoutant le point 3.4, la mairesse ayant une brève adresse à faire, et en ajoutant le point 13.3 concernant une lettre reçue de monsieur A.M. Gaulin, le varia demeurant ouvert quant à lui.

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
- 1.3 Période de questions ouverte au public.
- 1.4 Dépôt de documents
 - 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
 - 1.4.2 Liste des permis en inspection.
 - 1.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs
 - 1.4.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (novembre 2021).
 - 1.4.5 Transport collectif- Rapport d'évolution de l'achalandage.
- 1.5 Avis de motion- Règlement n° 74-2021 révisant et remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux.
- 1.6 Dépôt et présentation du Projet de règlement n° 74-2021 révisant et remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux.
- 1.7 Dépôt, présentation et adoption du 2^e Projet de règlement no 25.43 modifiant le Règlement de zonage no. 25-2006 en vue de la protection d'un secteur boisé
- 1.8 Adoption du Règlement no 25.42-2021 modifiant le Règlement de zonage no 25-2006 (rue Isabelle)
- 1.9 Avis de motion – Règlement 90-2021 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- 1.10 Dépôt et présentation du Projet de règlement n° 90-2021 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale.

2. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 2.1 Liste et approbation des comptes à payer au 30 novembre 2021.
 - 2.1.1 INFO - Avantages sociaux au 30 novembre 2021.
 - 2.1.2 INFO - Suivi budgétaire et financier au 30 novembre 2021.
 - 2.2 René Riendeau (1986) inc.-Octroi de contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse.
 - 2.3 Budget 2022- Calendrier d'adoption
 - 2.4 Fermeture des bureaux municipaux- Période de Fêtes
 - 2.5 PAVL-PPA-CE- Reddition de compte
3. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 3.1 Formation des comités ou commissions
 - 3.2 Nomination du pro-maire
 - 3.3 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2022
4. **GESTION DU PERSONNEL**
 - 4.1 Démission à la direction des Communications Loisir et Culture
5. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
6. **GESTION DES IMMEUBLES**
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
8. **TRANSPORT ROUTIER**
9. **HYGIÈME DU MILIEU**
10. **URBANISME ET ZONAGE**
11. **COMMUNICATIONS**
12. **SERVICES RÉCRÉATIFS (Loisirs et Culture) ET COMMUNAUTAIRES**
13. **CORRESPONDANCE ET DEMANDES**
 - 13.1 Brysonville Schoolhouse Revisited- Demande de contribution
 - 13.2 Scabric – demande contribution (et participation)
 - 13.3 Lettre de M. A. Gaulin
14. **2^e PÉRIODE QUESTION OUVERTE AU PUBLIC**
15. **VARIA**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

21-12-311 Adoption du procès-verbal- Séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la mairesse **Christine McAleer** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 15 novembre 2021, tel que présenté, tous les membres du conseil présents en la présente séance attestant l'avoir lu.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Deux personnes ont déposé une demande écrite en vue d'assister en personne à la séance du conseil, aucune question n'ayant été adressée cependant.

Parmi l'assistance, deux personnes prennent la parole :

- Monsieur Richard Lupien
- Madame Kathryn McCully

Pour prendre connaissance des questions et réponses intégrales, elles peuvent être entendues sur la chaîne You Tube de la Municipalité à partir du site internet municipal à www.ormstown.ca

Dépôt de documents

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité :

- 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
 - 1.4.2 Liste des permis en inspection.
 - 1.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs
 - 1.4.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (novembre 2021).
 - 1.4.5 Transport collectif- Évolution de l'achalandage
-

21-12-312 Avis de motion- Règlement n° 74-2021 révisant et remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux.

Avis de motion est donné par le conseiller **Éric Bourdeau** à l'effet de procéder à la révision et au remplacement du Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux, le tout devant se faire par l'adoption d'un règlement tel que requis par la Loi, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

21-12-313 Dépôt et présentation du Projet de Règlement n° 74-2021 révisant et remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux.

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la loi citée, il y a obligation pour la Municipalité d'adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé avant le 1^{er} mars suivant une élection générale;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue en le 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du Projet de règlement n° 74-2021 par le conseiller **Éric Bourdeau**, ce dernier devant remplacer du Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux existant, dispense de lecture complète étant faite chacun des membres du conseil attestant l'avoir lu.

ADOPTÉE

21-12-314 Dépôt présentation et adoption du 2^e Projet de règlement no 25.43-2021 modifiant le Règlement de zonage no. 25-2006 en vue de la protection d'un secteur boisé

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption de modifications au règlement de zonage a été donné par la conseillère Chantal Laroche en ce 4 octobre 2021;

ATTENDU QU'en vue d'assurer un développement harmonieux de la municipalité, il convient de revoir l'usage du terrain 6 419 910, lequel est en contradiction avec les intentions du conseil municipal;

ATTENDU la volonté de la population, souventes fois exprimée, à l'effet de conserver ce boisé intact pour des motifs non seulement environnementaux, mais aussi pour l'aspect récréatif qu'il présente en tant que parc;

ATTENDU QU'il convient dès lors de créer une nouvelle zone P03-310 par l'ajout du lot 6 419 910 provenant de la zone H03-308, dans le but y autoriser les usages P2 et P3;

ATTENDU QU'il convient de créer la grille des usages et des normes pour la nouvelle zone P03-310, les normes d'implantation des bâtiments, de lotissement, celles concernant les caractéristiques du bâtiment, et la densité;

ATTENDU QUE sur la proposition de la conseillère Chantal Laroche, appuyée par le conseiller Jacques Guilbault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, il y a eu dépôt, présentation et adoption du premier Projet de Règlement 25.43-2021 lors de la séance régulière du conseil municipal du 4 octobre 2021;

ATTENDU QU'il y eu tenue de la procédure de consultation écrite du 25 octobre au 12 novembre 2021 et qu'aucune personne ne s'est manifestée;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au premier Projet de Règlement depuis son adoption lors de la séance régulière d'octobre 2021;

ATTENDU QUE le conseil souhaite apporter des modifications afin d'encadrer les usages permis à l'intérieur de la zone P03-310;

ATTENDU QU'une modification est apportée à la grille des usages et normes de la zone P03-310 afin de permettre seulement les usages récréatifs P2 suivants; parc de détente et ornemental ou naturel, pistes cyclables et de ski de fond, terrain de jeux avec ou sans équipements, jardin communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le deuxième projet de Règlement n° 25.43-2021, tel que présenté, dispense complète de lecture étant faite considérant que chacun des membres du conseil atteste que ledit règlement a été porté à leur attention et qu'ils ont eu le temps d'en comprendre le sens et la portée.

ADOPTÉE

21-12-315 **Adoption du Règlement no 25.42-2021 modifiant le Règlement de zonage no 25-2006 (rue Isabelle)**

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption de modifications au règlement de zonage a été donné par la conseillère **Michelle Greig** en la séance régulière du 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE l'ajout de normes concernant des unités d'habitations unifamiliales isolées s'avère nécessaire dans la zone H03-310;

ATTENDU QU'en vue d'assurer un développement harmonieux de la municipalité, il convient de revoir les normes d'implantation des bâtiments, de lotissement, ainsi que celles concernant les caractéristiques du bâtiment, la densité de même que les dispositions spéciales;

ATTENDU QUE sur la proposition de la conseillère Michelle Greig, appuyée par le conseiller Ken Dolphin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, il y a eu dépôt, présentation et adoption du premier Projet de Règlement 25.42-2021 lors de la séance régulière du conseil municipal du 7 septembre 2021;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au premier Projet de Règlement depuis son adoption lors de la dernière séance régulière;

ATTENDU QUE la procédure de consultation écrite, conforme et en application des règles sanitaires, a été ouverte au public pour la période s'étendant du 13 au 29 septembre 2021 inclusivement, et qu'au terme de celle-ci aucun commentaire, demande ou récrimination n'a été reçu à la Municipalité;

ATTENDU QUE le 2^e projet de Règlement 25.42-2021 a été déposé, présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal, le 4 octobre 2021;

ATTENDU QU'à la suite de son adoption, le 2^e projet de Règlement 25.42-2021 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter durant la période s'étendant du 8 au 24 novembre 2021, inclusivement, et qu'au terme de cette période aucune demande n'a été reçue par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement no 25.42-2021 modifiant le Règlement 25-2006

ADOPTÉE

21-12-316 **Avis de motion - Règlement n° 90-2021 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale.**

Avis de motion est donné par le conseiller **Jacques Guilbault** à l'effet qu'il déposera séance tenante un Projet de règlement établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale, ledit règlement étant imposé par le Réseau Biblio à lequel est associé Ormstown et détermine diverses règles pour certains usages dans toutes les bibliothèques associées au Réseau et pour d'autres étant convenues d'un commun accord par résolution, notamment pour ce qui est de l'abolition des frais de retard, de la procédure à respecter dans de telles situations, etc.

ADOPTÉE

21-12- 317 **Projet de Règlement n° 90-2021 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale**

ATTENDU QUE la Municipalité est membre du Réseau Biblio depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il convient d'adopter des règles communes à l'ensemble des bibliothèques comme il est usuel avec le Réseau;

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale d'Ormstown n'est plus uniquement une ressource de prêts de livres, de nouveaux services et équipements étant maintenant offerts à la population;

ATTENDU l'avis de motion lancé en la présente séance par le conseiller **Jacques Guilbault**;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du projet de Règlement n° 90-2021 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale, ce dépôt étant fait par le conseiller **Jacques Guilbault** dispense de lecture complète étant faite chacun de membres du conseil attestant en avoir fait la lecture avant la présente séance.

ADOPTÉE

21-12-318 Liste des comptes à payer au 30 novembre 2021

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer,

2283	9226-6444 QUÉBEC INC. (chariot de concierge & produits nettoyants)	483,45 \$
2793	ADN COMMUNICATION (alertes municipales - octobre 2021)	75,77 \$
2716	AESL INSTRUMENTATION INC. (pHmètre à microprocesseur - eau potable)	160,97 \$
1018	ALI EXCAVATION INC. (dépôt d'asphalte & béton - nov. 2021)	311,83 \$
2413	BOTTIER DU CINQ (LE) (bottes, vêtements & drapeaux - voirie)	849,66 \$
1072	BROWN BRYAN (pépine - égouts, réseau aqueduc, fossés & bris aqueduc)	2 644,40 \$
2117	BUROMOBIL LTÉE (pièces - véh. # 21 - Deutz)	45,20 \$
964	C. S. BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie)	808,73 \$
1057	CARRIÈRE ALI INC. (pierre - rue du Marais - Phase II)	763,88 \$
1885	CHAUFFAGE SUD-OUEST INC (filtres - usine d'épuration)	572,58 \$
2791	CLIMATISATION CHAUFFAGE HD (entretien fournaise - garage municipal)	1 245,76 \$
2818	COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN INC (loyer - Bibliothèque - décembre 2021)	1 651,80 \$
1199	CONSTRUCTION J. THEORET INC. (loc. pelle - travaux aqueduc)	1 069,27 \$
2824	CONSUMAJ INC. (hon. Ing. Dossier - urbanisme)	459,90 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie- HV)	500,96 \$
986	COTE W. & FILS LTEE (rép. Véh. # 11 - charrue village)	710,81 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers & cabane à patin)	1 274,52 \$
2495	DMT IMMOBILIERS INC. (loyer - kiosque touristique - déc. 2019 à nov. 2021)	7 931,07 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	287,44 \$
1369	EDITIONS JURIDIQUES FD (LES) (papeterie - élections)	1 063,88 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (plaquettes - conseil)	262,14 \$
2732	ENVIRONOR CANADA INC. (séquestrant - poste Dumas)	1 885,59 \$
1020	EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (rép. Véh. # 21 Deutz & # 28 charrue)	672,88 \$
1384	EQUIPEMENTS COLPRON INC.(rép. Véh. # 30 - Massey Ferguson)	216,68 \$
2829	ÉQUIPEMENTS HALT INC. (Station de réparation de vélo - halte urbaine)	4 078,00 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX (Frais lab. Eau brute, potable & usée)	1 061,50 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation - octobre 2021)	75,00 \$
2802	FQM ASSURANCES INC. (assurance - nouvelle bibliothèque - inventaire)	178,76 \$
2231	G.P. AG DISTRIBUTION (rép. Véh. # 21 Deutz, # 30 MF, #28 charrue)	875,81 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS INC. (Rép. Véh. # 27 & # 28 - charrues)	6 184,34 \$
1214	GARAGE S.D. INC. (pneus - véh # 22 Dodge Ram & # 13 Sierra)	1 236,68 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. Voirie)	1 326,00 \$
2649	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD. (transport - Dicom)	26,92 \$
2826	GROUPE KOPERS INC. (utilisation carte SIM - poste Dumas)	172,46 \$
2643	GROUPE LOU-TEC INC. (loc. nacelle - sapin Noël & laveuse tapis - biblio)	527,25 \$
2304	GROUPE NEOTECH (hon. Info. Novembre 2021)	2 969,69 \$
2062	HIBON INC. (inst. 3 clapets anti-retour - usine d'épuration)	4 792,91 \$
2180	IGA ORMSTOWN (aliments - voirie & élections)	24,21 \$
1690	JALEC INC. (accès réseau - radios mobiles - nov. 2021)	343,78 \$
2590	JAMUNIK (2 filières - HV)	1 662,76 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. (collecte de recyclables)	1 039,55 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (achat livres - Bibliothèque)	64,04 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Bibliothèque)	274,43 \$
975	M.R.C. HAUT SAINT LAURENT (quote-part 4e trimestre)	18 691,32 \$
1956	MARTECH INC. (enseignes - voirie)	661,11 \$
2552	MCCLINTOCK, Les Entreprises (inst. Système de pompage - 1471, rte 201)	19 041,21 \$
1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (impression rapport des réalisations & cartes rappel)	3 765,43 \$
2810	NOËL & FILS (transport et vente de terre finition - soccer)	574,88 \$
2053	O-MAX INC (produits nettoyants - centre & voirie)	837,09 \$
1920	OXYGENE INDUSTRIEL GIRARDIN INC. (équip.- torches - voirie)	109,12 \$
2512	PETRO-CANADA (essence véh. Voirie & pompiers)	227,45 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces - véh. & équip. Voirie)	439,77 \$
2830	PIQUETS BERTRAND INC. (piquets - station Dumas)	117,27 \$
1397	PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC. (inspection - extincteurs- bâtiments)	205,24 \$
2109	PUROLATOR INC. (frais de poste)	5,99 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	2 308,91 \$
981	RATTE, MAGASIN F. (papeterie - HV, voirie & élections)	170,89 \$
2779	Roxboro Excavation Inc. (retenue finale - réf. ch. Riv. Chat N. (phase 2)	30 347,62 \$
1626	SANIBERT (loc. toilette - garage Rte 138A)	202,36 \$
2190	SCIERIE ORMSTOWN INC. (bois - véh. # 27 & # 28 - charrues)	134,52 \$
965	SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT (levier - bureau - HV)	113,62 \$
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (nettoyage à pression- réseau aqueduc)	3 311,28 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - sept. À oct. 2021)	723,98 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie)	3 105,75 \$
1082	SINTRA OUEST (asphalte - voirie)	1 536,54 \$

2761	SOCIAL WIFI CANADA (internet - déc. 2021 - soccer)	126,42 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (frais de poste rapport des réalisations, 2 avis - eau potable)	1 224,26 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (élect. poste Hector, HV, Delage & halte urbaine)	18 345,76 \$
2787	TELMATIK (tél. d'urgence - nov. 2021)	86,23 \$
1591	VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (ajouter clavier & créer partition 3 -alarme-HV)	2 747,33 \$
2738	WM QUÉBEC INC.(loc. conteneur - oct. 2021 - centre réc.)	25,75 \$
2153	WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (pièces - voirie)	1 171,82 \$
2355	ZEL (hon. Mise en page - rapport des réalisations)	1 655,64 \$
		164 877,82 \$

DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:

21-09-267	DISCAIR PRODUCTIONS (plateforme zoom - séance du conseil 15 nov. 2021)	1 488,93 \$
21-08-225	RÉCUPÉRATION M. HART INC. (vider conteneur - 3 fois- écocentre)	2 983,60 \$
21-08-246	Rénovation David Loiseau Inc. (refaire 3 salles de bain - centre réc.)	51 163,88 \$
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - Nov. 2021)	500,00 \$
19-08-262	SHELLEX (hon. Ing. Feux circulations - Route 138-201)	5 663,67 \$
21-11-302	Solution Informatique de la Montérégie (contrat services informatiques - 100 heures)	7 473,38 \$
		69 273,46 \$

234 151,28 \$

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS:

	Salaires du 31 Octobre au 13 Novembre 2021	31 702,04 \$
	Rémunération du personnel électoral	17 010,49 \$
	REER (sept. & oct. 2021)	9 540,41 \$
	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal - Nov. 21)	2 012,06 \$
21-01090	Legion Royale Canadienne Ormstown (couronne jour de souvenir)	55,00 \$
21-01091	WM Québec Inc. (collecte de déchets - Octobre 2021)	47 962,25 \$
21-01092	Bell (téléphone - soccer et nouvelle Biblio)	546,49 \$
21-01093	Hydro	7 132,17 \$
21-01094	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 24 Octobre au 6 novembre 2021)	1 050,00 \$
21-01095	Revenu Canada (Das Féd. Oct. 2021 - rég.)	11 000,97 \$
21-01096	Revenu Canada (Das Féd. Oct. 2021 - occ.)	907,07 \$
21-01097	Revenu Québec (Das Prov. Oct. 2021)	31 032,84 \$
21-01182	Targo Communications Inc. (internet & téléphones - Nov. 21 - HV)	201,71 \$
21-01183	Hydro	3 287,11 \$
21-01184	Bell Mobilité (cellulaires - Nov. 2021)	108,00 \$
21-01185	Visa (équip. Élections, vêtements voirie, zoom, décor & concours)	1 900,70 \$
21-01186	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 7 au 20 Novembre 2021)	1 050,00 \$
21-01187	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal - déc. 21)	2 012,06 \$
		168 511,37 \$

TOTAL 402 662,65 \$

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du Suivi budgétaire et financier au 30 novembre 2021

Sans que ce dossier ne requière une résolution dûment adoptée, il y a dépôt et présentation des documents rattachés au suivi budgétaire et financier quant aux affaires de la Municipalité au 31 octobre 2021, la présentation étant faite par le directeur général et trésorier, Georges Lazurka.

21-12-319 René Riendeau (1986) inc.- Octroi de contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec lequel a été publié le 19 octobre 2021, le numéro de référence SEAO étant le 1536002 et le numéro d'avis ORM211019 ;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres deux (2) entreprises spécialisées en services dans la vente de rétrocaveuse ont déposé une soumission en temps utile, la date limite pour ce dépôt ayant été modifié par Addenda pour vendredi le 12 novembre 2021 à 10h00, ces entreprises étant :

- René Riendeau (1986) inc.
- Brandt Tractor LTD

ATTENDU QU'il y a ouverture des enveloppes comme prévu le 12 novembre 2021, devant témoins, que les deux (2) soumissions se sont avérées en tous points conformes et que les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
René Riendeau (1986) inc.	197,800\$	9 890, 30\$	19 731,15\$	227 427,45\$
Brandt Tractor Ltd	211 950 \$	10 597,50\$	21 142,01\$	243 689,51\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est René Riendeau (1986) inc.

ATTENDU QUE l'estimation faite par la Municipalité pour l'acquisition de la rétrocaveuse en sus de tous les équipements requis a été de l'ordre approximatif de 200 000\$;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports au montant de 204 824\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet « Entretien des routes locales » lequel programme autorise des dépenses d'investissement, notamment l'achat de machinerie dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes admissibles et de leurs composants, notamment mais non exclusivement pour tout ce qui concerne les systèmes de drainage, réparations, etc.;

ATTENDU QUE cet investissement va assurément faire diminuer les dépenses associées à de la location de ce type de machinerie, de manière substantielle, sans compter les travaux supplémentaires qui pourront être effectués pour l'entretien régulier des routes locales;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse (pépine) et de tous les équipements et accessoires inclus dans la soumission à René Riendeau (1986) inc, pour la somme de **197 800\$**, avant taxes, le tout sans possibilité d'extra hormis à la demande expresse de la Municipalité.

D'AFFECTER l'investissement au Programme plus haut cité.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-040-00-724

Provenance des fonds : Subvention MTQ - PAVL – Entretien 2021

ADOPTÉE

21-12-320 Budget 2022- Calendrier d'adoption

ATTENDU QUE dans le cadre d'une année électorale, la municipalité dispose d'un délai pouvant aller jusqu'au 31 janvier afin d'adopter son budget et son programme triennal d'immobilisation.

ATTENDU QU'un avis public d'au moins 8 jours avant la date d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations doit être publié et que tous les membres du conseil doivent recevoir le projet de budget, plus celui du programme triennal dès la publication de l'avis public;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE FIXER au **24 janvier 2022** la date d'adoption du budget de l'exercice 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

ADOPTÉE

21-12-321 Fermeture des bureaux municipaux- Période de Fêtes

ATTENDU QU'il convient de statuer sur la période de fermeture des bureaux municipaux pour les Fêtes.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère Kimberley Barrington et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE FERMER les bureaux municipaux le 17 décembre 2021 au 2 janvier 2022, le 17 décembre étant le dernier jour travaillé et le retour au travail étant établi au lundi 3 janvier 2022, le Service des Travaux publics, quant à lui, devant demeurer disponible pour le déneigement, un bris d'aqueduc et d'égout ou pour toute autre urgence pouvant survenir.

ADOPTÉE

21-12-322 PAVL-PPA-CE- Reddition de compte

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés, à savoir en 2021;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 est dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets est à être effectuée au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QU'il n'y aucune autre source de financement à déclarer pour les travaux effectués dans le cadre du programme faisant l'objet de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, adopté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal d'Ormstown approuve les dépenses d'un montant de **19 041,00\$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Poste comptable attribué au revenu : 01-381-31-000

ADOPTÉE

21-12-323 Formation des comités ou commissions

ATTENDU QU'il convient de former tous les comités municipaux ou commissions, le cas échéant, pour l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le conseiller Jacques Guilbault s'objectant et votant contre la présence de M. Alain M. Gaulin sur le Comité environnement :

DE FORMER les comités suivants et d'y désigner les personnes suivantes, la mairesse, Madame McAleer, faisant partie d'office de chacun desdits comités :

Comité de citoyens :

Citoyens membres : Mme Lucille Morin et M. Chrystian Soucy
Les employé.e.s au Service d'urbanisme
Membre du conseil : Mairesse

Comité ressources humaines (RH)

Directeur général & greffier
Membre du conseil : Mairesse

Comité Loisirs et Culture

Citoyens membres : Mme Lucille Morin, Mme Alice Loney et M. Martin Chartrand
Mme Marie-Ève Richer (adjointe à la communication)
Conseillers membres : M. Éric Bourdeau et M. Shane Beauchamp

Comité de la Sécurité publique (incluant service incendie, ambulanciers, SQ, Croix rouge, travaux publics et autres intervenants)

Citoyen membre : M. Gordon Furey
Directeur général et M. Stephen Knox (directeur du Service des incendies)
Conseillers membres : Mairesse, M. Stephen Ovans et M. Thomas Vador

Comité consultatif en agriculture (CCA)

Citoyens membres : M. Pierre Bohemen et M. William Mason
Les employé.e.s au Service d'urbanisme
Conseiller membre : M. Stephen Ovans

Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Citoyens membres : M. George Barrington, M. Ken Rember et M. Francis Brissette
Les employé.e.s au Service d'urbanisme
Membres du conseil : Mairesse, M. Shane Beauchamp et M. Éric Bourdeau

Comité de politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA)

Citoyenne membre: Mme Lucille Morin
Mme Marie-Ève Richer (adjoite à la communication)
Membres du conseil : Mairesse, M. Jacques Guilbault et Mme Kimberly Barrington
Organismes : Une Affaire de Famille et Les Aidants naturels

Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent (OHHSL)

Citoyen membre : M. Jonathan Allen, président
Membre du conseil : Mairesse

Régie Intermunicipale de la patinoire régionale du comté d'Huntingdon (RIPRH)

Conseiller membre et représentant de la Municipalité : M. Jacques Guilbault

Livestock Breeders Association (LBA)

Mme Marie-Ève Richer (adjoite à la communication)
Conseiller membre et représentant de la Municipalité : Mairesse et M. Stephen Ovans

Environnement

Citoyens: Mme Lesle-Ann Hine, M. Alain M. Gaulin et M Jean-Pierre Turgon
Directeur général et les employés du Service d'urbanisme
Membres du conseil: Mairesse & M. Éric Bourdeau

Développement résidentiel et économique

Citoyens : Mme Kathryn McCully et Mme Alice Loney
Directeur général et les employé.e.s au Service d'urbanisme
Membres du conseil : Mairesse, M. Shane Beauchamp, M. Thomas Vandor, Mme Kimberly Barrington & M. Stephen Ovans

ADOPTÉE

21-12-324 Nomination du pro-maire

ATTENDU QU'il convient de nommer un membre du conseil municipal à titre de pro-maire en cas d'absence de la mairesse pour quelque motif que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER le conseiller Shane Beauchamp à titre de pro-maire

ADOPTÉE

21-12-325 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022

ATTENDU le 2^e alinéa l'article 148 du Code municipal lequel oblige le conseil d'une municipalité locale à adopter un calendrier des séances ordinaires du conseil en vue de l'année civile à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ADOPTER le calendrier suivant pour les séances ordinaires du conseil de 2022, et **DÉTERMINER** le lieu où elles se dérouleront :

Lieu : Hôtel de Ville, au 5, rue Gale à Ormstown	
Lundi, le 10 janvier 2022 à 19h30	Lundi, le 4 juillet 2022 à 19h30
Lundi, le 7 février 2022 à 19h30	Lundi, le 1 ^{er} août 2022 à 19h30
Lundi, le 7 mars 2022 à 19h30	Mardi, le 6 septembre 2022 à 19h30
Lundi, le 4 avril 2022 à 19h30	Lundi, le 3 octobre 2022 à 19h30
Lundi, le 2 mai 2022 à 19h30	Lundi, le 7 novembre 2022 à 19h30
Lundi, le 6 juin 2022 à 19h30	Lundi, le 5 décembre 2022 à 19h30

ADOPTÉE

Sans devoir adopter une résolution formelle, la mairesse Christine McAleer lit une adresse à l'égard du conseiller Stephen Ovans, le tout consistant à lui confirmer sa réintégration pour les caucus ainsi que pour les comités municipaux mettant ainsi un terme à l'exclusion de M. Ovans à la suite d'une décision prise par l'ancienne administration (conseil municipal).

21-12-326 Démission à la direction des Communications Loisir et Culture

ATTENDU la lettre reçue de Madame Mélissa Bourgoing à l'effet qu'elle démissionne à titre de directrice des Communications, Loisir et Culture;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le conseiller **Jacques Guilbault**, votant contre la proposition et déplorant le départ de Madame Bourgoing pour le motif que cette dernière a exposé au conseiller Guilbault, le tout devant demeurer confidentiel vu le caractère privé.

DE PRENDRE ACTE de la démission de Madame Bourgoing, la mairesse McAleer lui adressant un mot de remerciements pour les bons services rendus.

ADOPTÉE

21-12-327 SCABRIC - Demande de contribution (participation)

ATTENDU la communication écrite reçue de la SCABRIC, laquelle semble demander une contribution et une participation active de la municipalité pour le projet décrit ;

ATTENDU QUE cette demande exige plus d'informations quant aux attentes de la SCABRIC par rapport à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE COMMUNIQUER avec la SCABRIC afin de requérir de plus amples détails sur le projet présenté, d'en préciser les modalités et les attentes de l'organisme par rapport à une participation éventuelle de la municipalité, le tout étant flou à ce stade.

ADOPTÉE

Sans avoir à adopter de résolution formelle, il y a eu dépôt d'une lettre adressée à la municipalité par M. Alain M. Gaulin, lettre dans laquelle il y a une multitude de questions spécifiques au domaine environnementale, ces questions pouvant être abordées et répondues prochainement lors de discussion, notamment sur le Comité environnement sur lequel M. Gaulin est appelé à siéger.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

La 2^e période de questions ouverte au public ne permet que des questions portant sur l'ordre du jour. Quelques citoyennes et citoyens se manifestent. Pour prendre connaissance des questions et réponses intégrales, elles peuvent être entendues sur la chaîne You Tube de la Municipalité à partir du site internet municipal à www.ormstown.ca

VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

21-11-328 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 20h42

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse,

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Georges Lazurka, trésorier